

Service public de l'emploi (SPE). A ce titre, nous ne vous cachons pas que nous sommes quelque peu étonnés de constater que ce Service apparaisse une nouvelle fois dans la presse pour des problèmes que nous aurions aimé considérer comme résolus. Nous ne vous cachons pas que plusieurs sources concordantes nous laissent croire que la situation au SPE n'est pas aussi idyllique que celle montrée dans les journaux. De plus, nous trouvons fort discutable le fait d'engager des conseillers ORP d'une durée déterminée d'une année. Plusieurs personnes n'ont pas vu leur contrat transformé en contrat de durée indéterminée (CDI). Certains conseillers qui se plaignent de ne plus disposer de suffisamment de temps pour dispenser un appui de qualité aux chômeurs et aux demandeurs d'emploi nous ont exprimé leur malaise. L'absence de toute information des difficultés encourues par le SPE nous laisse perplexes. Si l'on prend en compte l'intervention de la FEDE, qui n'a pas l'habitude de s'épancher à tort et à travers dans la presse, toutes ces informations nous laissent douter de la volonté de ce Service à renseigner d'une manière objective et réaliste les élus du Grand Conseil. Je me permets de rappeler qu'ils sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de notre administration cantonale.

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** Je remercie les députés Morand et Roubaty pour leurs interventions. Ils ont posé des questions qui touchent l'opérationnel et je vais laisser le commissaire du gouvernement y répondre.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Concernant la question de M. Morand, les sanctions sont de la compétence de diverses autorités, comme par exemple les autorités d'assurances sociales, le juge d'instruction, etc. Le système est mis en place et des retours sur les sanctions parviendront ultérieurement. On pourra vous donner des informations en détail plus tard. Pour l'instant, je n'ai pas d'information concrète.

Concernant la question de M. Roubaty, je voudrais dire qu'il y a eu des discussions et des attaques dans la presse concernant le Service public de l'emploi. Je tiens à relever que le Service et les collaborateurs sont sous une très forte pression, notamment à cause de la crise, du nombre de demandeurs d'emploi et également à cause d'un nouveau système informatique. Je dois dire de manière très claire que le Service public de l'emploi fait un travail remarquable. On le voit dans les résultats aussi et dans les statistiques. Le canton de Fribourg est le canton avec le taux de chômage le plus bas de tous les cantons de la Suisse romande.

Je constate qu'il y a eu quelques questions concernant le climat de travail, notamment répercuté dans la presse et dans les médias. Même si j'ai vu personnellement qu'en général le climat était très bon, même si la dernière enquête de satisfaction a montré que 86% des collaboratrices et collaborateurs du SPE se sentaient bien, voire très bien, j'ai été d'accord de lancer une nouvelle enquête de satisfaction. Cette enquête de satisfaction sera réalisée du 25 mai au 11 juin prochain. J'ai mandaté une entreprise neutre, l'entreprise Empi-

ricon AG de Berne, et j'ai institué un groupe d'accompagnement présidé par un collaborateur du secrétariat général de la DEE, mais avec le président de la FEDE et un autre représentant des syndicats, ainsi que des personnes de la commission du personnel. J'attends des résultats avant la pause d'été et je les communiquerai ainsi.

Concernant l'engagement à temps partiel, je dois vous dire que vu la fluctuation du taux du chômage et du nombre de demandeurs d'emploi, on doit renforcer l'effectif du personnel, mais vu que cette fluctuation existe, nous ne pouvons pas engager du personnel à durée indéterminée. Il faut pouvoir les engager à temps partiel. C'est la Confédération qui donne le cadre général.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2009

### SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec une diminution de l'excédent de charge de quelque 29 millions de francs par rapport au budget 2009 et de quelque 20 millions de francs par rapport au compte 2008. La Direction connaît une augmentation de 25 EPT essentiellement liée à la situation du Réseau hospitalier fribourgeois.

Je relève au centre de charges 3605 – Service de la santé publique, la diminution de l'excédent de charges d'environ 600 000 francs. Le programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus a connu moins de succès que ce qui avait été prévu. Les charges liées à ce vaccin sont allégées de quelque 975 000 francs, mais la récupération de frais pour le programme est aussi nettement moins importante. A la position 363.003, vous constatez la participation de Fribourg au fonctionnement de l'Hôpital intercantonal de la Broye, en diminution de plus de 800 000 francs. Au moment de l'établissement du budget, la convention avec l'Hôpital n'avait pas encore été signée et l'activité a également été moins importante.

Au 3611 – Réseau hospitalier fribourgeois, le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges en augmentation de quelque 4,5 millions de francs à environ 166 millions contre 162 millions budgétés comme enveloppe globale. Le HFR a réalisé une enveloppe globale de 165 millions de francs, donc un malus de quelque 3,5 millions. Après affectation d'un montant de 996 000 francs au fonds d'égalisation des résultats pour le bonus 2008, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève donc, comme dit, à environ 166 millions. L'excédent de dépenses tient surtout au dépassement d'effectifs budgétés de quelque 23 EPT. Le dépassement tient dans l'augmentation de l'activité, le remplacement du personnel momentanément absent, notamment pour cause de maternité, et l'octroi de 3 jours de vacances supplémentaires. Compte tenu de ces prévisions déficitaires, le conseil d'administra-

tion a décidé de geler des investissements prévus pour 2009 pour un montant de quelque 940 000 francs.

Au Réseau fribourgeois de santé mentale – centre de charges 3618, l'excédent de charge du compte de fonctionnement est en diminution de 363 000 francs. La somme des traitements conduit à une diminution de quelque 1,6 million de francs. C'est le résultat de la diminution de l'activité hospitalière liée à l'augmentation des services ambulatoires, d'une très bonne maîtrise des coûts et, pour reprendre l'expression du rapport, de la bonne santé mentale des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Au Service de la prévoyance sociale – centre de charges 3645, l'excédent de charges est en diminution d'environ 6 millions. A relever un report de crédit de 9,4 millions de francs sur 2010 pour des soldes à payer aux institutions du canton. D'autre part, vous le trouvez à la position 436.000, le Service récupère 7,7 millions des institutions spécialisées fribourgeoises et autres; cela résulte du rattrapage dans l'établissement des décomptes finaux des institutions spécialisées. Au 462.010 de ce même centre de charges, vous constatez la part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées en baisse de plus de 6 millions. En revanche, cette part est en augmentation de 2,5 millions pour ce qui est des EMS.

Au Service de l'action sociale – centre de charges 3650, l'excédent de charges est en augmentation de plus de 5 millions, lié essentiellement à la constitution d'une provision pour couvrir le déficit des pensions alimentaires. Je relève également à la position 366.014, l'augmentation de 4,5 millions pour l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui correspond à un afflux plus important qui a d'ailleurs mené à l'ouverture du centre de Sugiez. Pour ce montant, on reçoit également une subvention fédérale en augmentation de 3,8 millions.

Au 3655 – Assurances sociales, l'excédent de charge est en diminution de 31 millions de francs. L'importance de ce montant dépend essentiellement des prestations complémentaires AVS et AI. Les versements du canton premièrement sont en forte baisse (moins 10,4 millions de francs). Il y a eu incertitude lors de l'établissement du budget 2009, puisqu'il y avait l'introduction de la RPT. Enfin, les subventions de la Confédération ont été plus importantes que prévu. Le budget des subventions fédérales pour les prestations complémentaires AVS se fondaient sur un taux de subvention de 25% et la part de la Confédération s'est élevée finalement à 28%. Pour les prestations complémentaires AI, la part fédérale budgétée à 25% a finalement été calculée à 44%. Au total, c'est un montant supplémentaire de 18 millions de francs que le canton de Fribourg a reçu.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Le rapporteur vient de parler du nombre de demandes d'asile qui a tout de même engendré un montant bien plus important que

prévu au budget. Si je me réfère à «Asile actualité» qui nous est envoyée par ORS, il me semble qu'il n'y a pas eu de demandeurs plus importants durant l'année 2009, puisque ce document nous dit que la demande par rapport à la période correspondante de l'année précédente était même en diminution de 3,6%. Avez-vous une explication plus particulière concernant cette augmentation de charge?

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Ma question porte sur le subventionnement des institutions spécialisées. M. le Rapporteur l'a rappelé dans son rapport. Il y a environ 9,4 millions qui sont reportés sur le budget 2010 pour des soldes de décomptes en faveur des institutions spécialisées. Dans le rapport sur cette Direction, il nous est expliqué qu'il y a tout un travail de mise à jour des retards de ces décomptes avec les institutions spécialisées qui est en cours. J'aimerais savoir de la part de M<sup>me</sup> la Directrice où en est ce rattrapage, dans le sens où l'écart entre le décompte final et le versement de subventions ne fait que générer des intérêts d'argent qui doit être emprunté, que ce soit d'un côté ou de l'autre.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Pour la question de M<sup>me</sup> Cotting sur l'asile, je laisse à M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat répondre quant à l'évolution.

Pour la question de Benoît Rey, j'aimerais l'informer que l'on a reçu un document faisant l'état de la situation des institutions sociales et du rattrapage dans le temps, très précis, document que vous n'avez pas, je suppose. Cependant, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat pourra donner une réponse plus précise.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Concernant la question de M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting, nous avons effectivement eu un afflux extrêmement important au début de l'année 2009. Nous avons dû ouvrir en toute urgence un centre de requérants à Sugiez. Face à cet afflux massif de requérants, nous étions au plus du double de personnes arrivées par semaine ou par mois dans le début du mois. Cela a engendré 4 449 527 francs de dépenses supplémentaires, mais qui ont été compensées par des versements de la Confédération de 3 821 000 francs. Par rapport aux éléments que nous avons lors de l'élaboration du budget, nous avons un afflux qui a eu lieu entre fin 2008 et 2009 et c'est ce report de la fin 2008 sur 2009 qui nous amène aux chiffres que vous avez cités.

En ce qui concerne les décomptes finaux des subventions, j'aimerais rappeler que l'ensemble des institutions doivent nous présenter des comptes révisés par des sociétés fiduciaires avec des normes que nous avons mises en place. Mes services effectuent un contrôle sur les comptes des institutions. Il est important de voir dans quelle mesure nous prenons en charge les dépenses ou les recettes des différentes institutions. Nous avons, depuis maintenant deux ans, procédé à un énorme travail pour combler des retards datant des années 2000 environ. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que d'ici octobre 2010, tous les décomptes

jusqu'aux années 2007 seront terminés et nous allons entreprendre les décomptes 2008 et 2009 jusqu'à fin octobre 2010 en même temps. En ce qui concerne les écoles spéciales, tous les décomptes jusqu'à l'exercice 2007 sont finalisés ou en voie de finalisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, c'est la DICS qui a repris ces révisions. La situation maintenant est bien maîtrisée. Nous arriverons à avoir des comptes qui sont révisés dans les mois qui suivent la présentation des rapports.

Par rapport aux intérêts dont M. le Député Benoît Rey a parlé, vous avez vu dans les comptes que nous avons récupéré 7 778 872 francs. Ce sont les institutions qui nous doivent de l'argent, puisque nous avons toujours versé des soldes et des acomptes complémentaires pour ne pas pénaliser les institutions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2009

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Ce rapport très complet vous donne moult détails et explications. Je relève, à la page 11, l'expression de «rail room care» qui a peut-être laissé quelques-uns d'entre vous songeurs. C'est un système évaluant l'aide et les soins à domicile qui est obligatoire pour le remboursement par santésuisse. Je relève aussi à la page 19, le tableau des maladies transmissibles dans le canton de Fribourg. Vous pouvez constater qu'il n'y a eu que 11 cas de grippe en 2009 – je vous rassure, c'est seulement les gripes déclarées – reconnues comme telles par les laboratoires. Ce n'est donc pas tout à fait le tableau de ce qui est réellement vécu. Et enfin, à la page 41, le tableau qui vous donne en deux chiffres l'aide sociale dans le canton, à savoir 25 millions au bénéfice de 8600 personnes.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes 2009

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.** La Commission des finances et de gestion a examiné lors de sa séance du mercredi 21 avril 2010 le rapport 2009 de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Les points suivants sont à relever. A la page 28, chapitre 4, statistiques 2009, alinéa 4, on constate que plus de 82 500 personnes bénéficient d'une réduction de prime d'assurance-maladie. Ceci représente le 30,2% de la population permanente du canton. A signaler qu'une information systématique aux ayant-droits a été effectuée. A la page 29, alinéa 5 du présent rapport, on parle du remboursement aux

communes des primes arriérées dans l'assurance-maladie. Pour information, les communes peuvent demander à la Caisse de compensation le remboursement des primes arriérées, ce que cette dernière fait. Lorsqu'il y a remboursement, ce sont les communes qui encaissent. Un flou juridique a été constaté et il devrait être comblé par la cantonalisation. Pour ce faire, un projet de loi en la matière est en consultation depuis Pâques de cette année. Ceci signifie que rapidement les choses devraient rentrer dans l'ordre. Concernant les comptes, et en particulier ceux de la Caisse cantonale de compensation AVS, on constate à la page 20 des dépassements importants à la position 5159. Ceci provient du changement de tous les postes informatiques. Quant à la position 5158, le dépassement provient du programme Vista. Ce système coûtera à terme beaucoup plus cher que devisé. Mais, comme il sera utilisé par une grande majorité des cantons, si je ne m'abuse 17, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement me corrigera si ceci est faux, et que l'ECAS est déjà fortement engagé dans ce nouveau produit, que le système actuel est en fin de vie, il est pratiquement impossible de faire marche arrière sans être fortement pénalisé dans le futur. Quant aux comptes de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales, page 37 position 8 «entretien et réparations», un dépassement de plus de 2 millions est constaté. Ceci est dû à la rénovation totale d'un étage de l'immeuble sis à Givisiez, qui a subi en parallèle un défloccage complet.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** L'ECAS donne une vision assez globale de la politique sociale mise en place dans notre canton. Globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent 964 millions de francs, soit 37 millions de plus qu'en 2008. Ce sont les montants concernant l'AVS et l'AI qui représentent la majeure partie des prestations versées, soit près de 743 millions de francs.

L'année dernière, nous avons connu des moments difficiles avec des pannes ou des problèmes informatiques lors du transfert du programme. J'aimerais vous donner aujourd'hui le point de la situation par rapport aux demandes de subsides aux primes d'assurance-maladie au 5 mai 2010, comparaison 2009 et 2010. Nous avons notifié 30 812 décisions contre 21 000 à la même époque l'année passée. Tous les problèmes que nous avons rencontrés l'année passée sont résolus. C'est 10 000 notifications que nous avons faites en plus. Nous avons également eu beaucoup plus de décisions d'aide sociale. Nous avons notifié 1844 décisions de plus qu'en 2009 et nous venons de procéder à l'information systématique des ayant-droits potentiels dans le canton. Ce sont 11 793 envois que nous venons de faire début mai. Nous avons donc réparti ces éléments afin qu'un ciblage soit mieux fait par rapport à cette information. Les dossiers 2009 en suspens sont de l'ordre de 1700. Pour ces dossiers, ce sont soit des pièces manquantes, soit la personne n'a pas donné suite à l'enquête effectuée afin d'obtenir de plus amples informations. La situation, en termes de subsides aux primes d'assurance-maladie, est donc sous contrôle. Il y a un énorme travail qui a été effectué par les collaborateurs et les collaboratrices pour rester